

# JOURNAL DE LA HAYE.

**BUREAU DE LA RÉDACTION**  
à La Haye, Loge Nieuwastrade  
derrière le Prinsgracht (Noordzijde).

**BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES**  
Chez M. Van Weelden, Libraire  
Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction/francs de port.

**TABLEAU DE L'ABONNEMENT.**

La Haye. Provinces.

Par un an. 26 fl. 30 fl.  
Par six mois. 14 » 16 »  
Par trois mois. 7 » 8 »

**PRIX DES INSERTIONS.**

Les premières lignes 1 fl. 50, timbre  
supplémentaire et 10 cts. par ligne en sus.

## LA HAYE 8 Juillet.

à midi et demi le roi a reçu une députation du conseil provincial; le corps d'officiers du 3<sup>e</sup> bataillon de grenadiers a également eu l'honneur d'être reçu par le roi.

Les Etats-Provinciaux de la Zélande ont réélu membre de la chambre des Etats-Généraux, M. Snouck Hurgronje, membre sortant.

Le comte de Rechtersen d'Appeltern, membre sortant, a été élu par le conseil provincial de Groningue; les Etats-Provinciaux de la Drenthe ont élu M. K. van der Meulen, membre sortant.

**Les lions dans le Constitutionnel :**

Le prince royal de Danemark doit s'embarquer à bord de deux frégates danoises qui vont se rendre devant Tanger. La division navale, forte de deux frégates, d'un brick et d'un bâtiment de guerre à vapeur, se réunira pour opérer en commun, s'il en était besoin, à une division suédo-norvégienne, forte de deux frégates et d'une corvette ayant également à son bord un prince suédois. On sait qu'un prince des Pays-Bas est à bord de l'escadre hollandaise qui se dirige également vers le détroit de Gibraltar, et qu'un prince de la famille royale est à bord de la division espagnole. Avec le prince de Joinville on comptera six membres des familles régnantes, réunis devant Tanger.

M. le baron Schimmelpenninck Van der Oye, ministre de l'intérieur, est arrivé samedi à Bruxelles, venant de La Haye et se rendant en Allemagne. Son Exc. est descendu à l'Hôtel de Bellevue; elle a dîné chez M. Rochussen, ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas près le gouvernement belge.

M. le baron d'Omphal, général-major, aide de camp et écuyer de S. M. le roi des Pays-Bas, est également arrivé à Bruxelles.

Nous lisons dans le *Journal de Hambourg*, sous la date du 5 juillet :

Aujourd'hui ont été appelés, devant le tribunal d'arrondissement de notre ville, la cause du ministre public contre Anthonis Ruysse, condamné par défaut à trois mois de prison, cinq cents florins d'amende, aux frais et à la privation des droits civils, pour calomnie, jugement auquel le prévenu a formé opposition.

Le magistrat que M. Sasse van Ysselt a été remplacé au siège de conseiller par M. Stévenra Toussaint.

Après la lecture de l'acte de prévention, le tribunal procède à l'admission des témoins.

Le prévenu déclare avoir écrit les articles incriminés, mais les articles ont été publiés dans son journal. Il les a écrits qu'ils ont été imprimés, au moins en ce qui regarde le sens. Il ne les a pas écrits dans le but de les faire imprimer. Il a fait un contrat, par lequel il s'est engagé à livrer un certain nombre d'articles, laissant à la personne à qui il livrait ces articles le soin de faire l'usage qu'elle jugerait convenable. Quelques-uns de ces articles ont été publiés sans qu'il en eût donné l'autorisation.

Le ministère public prend la parole pour soutenir la prévention.

Le plaidoyer du ministère public a duré jusqu'à 5 heures de relevée.

Le prévenu a demandé que ce discours lui fût traduit. Le tribunal a prononcé un jugement par lequel il a décidé que traduction serait faite du réquisitoire seulement. Le prévenu refuse

sa d'entendre cette traduction disant que c'était un piège tendu à lui.

M. Michiels présente la défense de l'accusé, après quoi le ministère public prend de nouveau la parole. Après la réplique du ministère public, Antoine Eugène Quesae déclara qu'il est étranger, qu'il n'a jamais eu l'intention de se mettre à la tête d'un journal, qu'il n'a jamais voulu en prendre la responsabilité. Il ajoute qu'il ne connaît pas M. le gouverneur, qu'il en a entendu parler comme d'un homme très-honorable, jouissant de l'estime générale, mais qu'on lui a dit que les actes publics de ce fonctionnaire étaient très-élevés, et qu'il les a écrits sans vouloir prendre la responsabilité de cette œuvre.

La séance a été levée à 9 heures. Le prononcé du jugement aura lieu mercredi prochain.

Avant-hier est arrivé à Maassluis le second avis de la pêche du hareng apportant 74 barils, et hier est entré dans la Meuse le troisième avec 135 barils. La flottille amsterdammoise a fait, cette année, une pêche très-heureuse.

On écrit du Helder, le 5 juillet : On apprend que le pyroscaphe royal, le *Cyclope*, commandé par le capitaine-lieutenant de marine Coertzen, restera ici en station.

Comme nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, l'ouverture de l'Exposition de produits d'art et d'industrie, fabriqués dans la province de Frise, a eu lieu à Leeuwarden, le 4 de ce mois. Tous ceux qui ont visité l'Exposition donnent les plus grands éloges tant aux objets exposés qu'à la manière dont ils sont étalés dans cette vaste et belle salle; ces objets si variés, dépassant le nombre de 700, sont dus au concours de plus de 250 exposans.

### Finances d'Angleterre.

On vient de publier l'état des recettes du trésor anglais pendant le trimestre échu le 5 de ce mois.

Au premier examen le chiffre global des revenus, comparé à celui du même trimestre de l'année 1843, présente une diminution de 178,200 liv. st. (fl. 2,115,588); mais cette différence n'est pas réelle parce qu'elle provient de ce qu'en 1843, à pareille époque, le trésor offrait, à l'article du tribut du par la Chine, un excédent supérieur de 900,000 liv. st. Gr. déduction faite de cette somme, il se trouve qu'il y a, pour le trimestre qui vient d'expirer, une augmentation de recettes de 721,800 liv. st. (fl. 8,800,000) et pour toute l'année, échu le 5 de ce mois, une augmentation de plus de 3 millions de liv. st. (fl. 36,000,000) le tout indépendamment des résultats fournis par l'*income-tax*.

Les quatre principales sources du revenu de l'état, les droits de douane, ceux d'accises, ceux du timbre et les taxes donnent une augmentation totale de 448,574 liv. st. pour le trimestre correspondant à celui de la même époque de 1843, et de 1,255,422 pour toute l'année échu le 5 de ce mois, mise en regard de l'exercice précédent.

La presse anglaise, en applaudissant à ce résultat favorable exprime l'espoir qu'il préviendra le renouvellement de l'*income-tax*, lorsque le terme pour lequel cet impôt a été primitivement établi, aura expiré.

### Finances d'Espagne.

La *Gazette de Madrid*, du 30 juin publie le décret suivant :

« Vu l'urgence et la nécessité de réorganiser les finances publiques, de manière à ce que leurs revenus assurent le paiement ponctuel des obligations de l'état, et considérant qu'il n'est pas possible d'y parvenir, sans que tous les revenus et toutes les contributions soient entièrement libérées des traites et obligations dont elles sont grevées; vu l'exposé de la commission créée pour proposer les moyens de réaliser cette mesure importante; vu aussi le résultat

satisfaisant des conférences qui ont eu lieu entre le ministre des finances et les créanciers pour contrats d'avances de fonds au gouvernement; conformément enfin, à l'avis de mon conseil des ministres, j'ai décrété ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Les créances provenant de contrats pour avances de fonds au gouvernement, seront converties en titres de la dette publique consolidée à 3 p. c. au taux de 35 p. c., soit à raison de mille réaux de valeur nominale pour chaque 350 réaux, que le trésor touchera sur les susdites créances. Il sera tenu compte, jusqu'au 30 du présent mois de juin, des intérêts accordés à quelques-unes de ces créances et ces intérêts seront cumulés avec leurs capitaux respectifs.

Art. 2. Ne sont pas comprises dans ce décret les traites tirées sur les caisses d'outre-mer, la dette flottante centralisée ni les billets créés par la loi du 29 mars 1842.

Art. 3. Dans le cas où quelques-uns des intéressés dans les contrats dont il est parlé dans l'article 1<sup>er</sup>, indépendamment pas la conversion, ils attendent que le gouvernement propose d'autres conditions, et que celles-ci régissent les moyens de faire rentrer ces créanciers dans leurs fonds respectifs.

Art. 4. La caisse d'amortissement procédera immédiatement à la création d'effets au porteur en 3 p. c., dans le but unique et exclusif de les appliquer à la conversion indiquée et pour la somme à laquelle cette conversion s'élève. Ces titres porteront intérêt depuis le premier juillet prochain, quelle que soit la date à laquelle ils seront livrés aux intéressés.

Art. 5. Le gouvernement annoncera dans la partie officielle de la *Gazette*, la date de l'émission et le dénombrement des titres dont il est question dans l'article précédent.

Art. 6. Tous les contrats pour avances de fonds au gouvernement seront liquidés conformément aux conditions desdits contrats, en tant qu'elles ne seront pas contraires aux dispositions du présent décret. Une commission composée de trois hauts employés du ministère des finances, sera chargée de cette liquidation. Les personnes intéressées au contrat dont devra s'occuper la susdite commission, assisteront toujours à ses séances.

Art. 7. Dès que la liquidation de chaque contrat sera terminée, le prêteur livrera au trésor public les créances dont le paiement ne serait pas effectué, ainsi que la valeur en espèces métalliques et en papiers dont il serait débiteur, par suite de la susdite liquidation et celles qu'il aurait reçues en garantie du susdit contrat.

Art. 8. La conversion des créances provenant de chaque contrat n'aura lieu qu'après que le prêteur aura vérifié les livraisons détaillées dans l'article précédent. Ces livraisons étant faites, la conversion aura lieu immédiatement dans l'ordre désigné à l'art. 1<sup>er</sup>.

Art. 9. Les garanties déposées aux mains des particuliers pour les contrats, et dont les intéressés ne se présenteraient pas pour la conversion, seront restituées, à titre de dépôt, à la banque espagnole de San-Ferdinand, ou à celle d'Isabelle II, jusqu'à la décision indiquée dans l'art. 3, et demeureront, de leur nature et sans valeur tant que le susdit dépôt n'aura pas lieu. Les garanties de même origine qui sont déposées à la Banque y resteront de la même manière jusqu'à la décision susmentionnée.

Art. 10. Une instruction particulière déterminera le mode d'exécution du présent décret dans toutes ses parties. Art. 11. A la prochaine session, le gouvernement soumettra aux cortès les dispositions contenues dans le présent décret.

Donné à Barcelonne le 26 juin 1844.

Un autre décret royal nomme les membres de la commission chargée de la liquidation des contrats; ce sont MM. dont José Maria Perez, grand-maitre des comptes; D. José de Mesa, agent comptable du tribunal supérieur des comptes, et dont Felipe Hurtado de Meadoza, fiscal de la comptabilité du susdit tribunal.

### Finances de Portugal.

On écrit de Lisbonne, le 26 juin, au *Times* :

La réduction de 5 p. c. sur la dépense de chaque branche ministérielle, doit produire, sur l'année, une économie de 312 contos, ou (le conto au taux du change actuel de 55 d. 1/8 par mille reis étant de 230 livres sterl.) de 71,760 l. Le revenu actuel du Portugal est de 7,520,163,770 r. La dépense de 8,147,991, 64r. La reine et la famille royale ont consenti à ce que la liste civile fût réduite de 80 millions de reis. Le chiffre de la dépense restée de 8,060,991,264 r. Déficit 540,827,494 r. Les nouvelles taxes votées par la chambre des députés s'élèvent à 308 millions. Le déficit est de 232,827,494 reis. La réduction de 5 p. c. sur tous les ministères doit donner 811,704,784 reis; restera dès lors un

## feuilleton du Journal de La Haye. 8-9 juillet 1844.

# LE JUIF ERRANT. (1)

## PREMIÈRE PARTIE.

### L'auberge du Faucon Blanc.

#### CHAPITRE VII.

#### Le voyageur.

— Le jeune fille, Dagobert se leva brusquement, et dit à Rose :

— La... la...  
— Dit-elle en montrant la croisée.  
— Il me semble que j'ai vu une main déranger la pelisse.  
— Rose, dit Dagobert, ces paroles, que Dagobert courait à la fenêtre.  
— Il aperçut, en effet, un objet qui se balançait au-dessus du manteau suspendu à l'espagnolette.  
— Un grand vent...  
— Revenant prendre le livre sur la table, il tâcha d'éclaircir au dehors en abritant la flamme avec sa main.  
— Il ne vit rien...  
— Fermant de nouveau la croisée, il se persuada qu'une bouffée de vent avait dérangé et agité la pelisse, et se rassura, dupe d'une fausse peur.  
— Rassurez-vous, mes enfants, dit Rose, c'est très-fort; c'est ce qui aura fait réveiller le coin du manteau.  
— Il me semblait pourtant bien entendu des doigts qui l'écartaient.  
— Dit Rose, encore tremblante.  
— Moi, je regardais Dagobert; je n'ai rien vu, reprit Blanche.  
— Et il n'y avait rien à voir, mes enfants, dit tout simple; la fenêtre est au

moins à huit pieds au-dessus du sol; il faudrait être un géant pour y atteindre, ou avoir une échelle pour y monter. Cette échelle, on n'aurait pas eu le temps de l'ôter, puisque dès que Rose a crié, j'ai couru à la fenêtre, et qu'en avançant la lumière au dehors, je n'ai rien vu.

— Je me serai trompée, — dit Rose.  
— Vois-tu, ma sœur... c'est le vent, — ajouta Blanche.  
— Alors pardon de t'avoir dérangée, — dit Dagobert.  
— C'est égal, — reprit le soldat en réfléchissant; — je suis fâché que Rabat-Joie ne soit pas revenu, il aurait veillé la fenêtre, cela, vous n'aurait ressuscité, mais il aura flairé l'écureuil de son camarade Jovial, et il aura été lui dire bonsoir en passant... j'ai envie d'aller le chercher.  
— Oh non, Dagobert, ne nous laisse pas seules, — s'écrièrent les petites filles, — nous aurions trop peur.  
— Au fait, Rabat-Joie ne peut maintenant tarder à revenir, et tout à l'heure nous l'entendrons gratter à la porte, j'en suis sûr... Ah ça! continuons notre récit, dit Dagobert, et il s'assit au chevet des deux sœurs, cette fois bien en face de la fenêtre.

— Voilà donc le général prisonnier à Varsovie, et amoureux de votre mère, que l'on voulait marier à un autre, — reprit-il. — En 1814, nous apprenons la fin de la guerre, l'exil de l'Empereur à l'île d'Elbe et le retour des Bourbons; d'accord avec les Prussiens et les Russes, qui les avaient ramenés, ils avaient exilé l'empereur à l'île d'Elbe; apprenant cela, votre mère dit au général : *La guerre est terminée, vous êtes libre, l'Empereur est malheureux; vous lui devez tout; allez le retrouver... je ne sais quand nous nous reverrons, mais je n'épouserai que vous, vous me trouverez jusqu'à la mort...* Avant de partir, le général m'appelle : « Dagobert, reste ici, mademoiselle Eva aura peut-être besoin de toi pour faire sa famille, si on la tourmente trop; notre correspondance passera par tes mains; à Paris, je venrai la femme, ton fils, je les rassurerai, je leur dirai que tu es pour moi... un ami. »

— Longtemps le même, — dit Rose attendrie, en regardant Dagobert.  
— Bon pour le père et pour la mère, comme pour les enfants... — ajouta Blanche.  
— Aimer les uns, c'est aimer les autres, — répondit le soldat. — Voilà donc le général à l'île d'Elbe avec l'Empereur; moi, à Varsovie, caché dans les environs de la maison de votre mère; je recevais les lettres, et les lui portais en cachette; dans une de ces lettres, je vous le dis fièrement, mes enfants, le général m'apprenait que l'Empereur s'était souvenu de moi.  
— De toi!... il te connaissait?  
— Un peu, je m'en flattais. — Ah! Dagobert, — a-t-il dit à votre père qui lui parlait de moi : « un grenadier à cheval de ma vieille garde... soldat

d'Egypte et d'Italie, criblé de blessures, un vieux pince-sans-rire... que j'ai décoré de ma main à Wagram, je ne l'ai pas oublié... » — Dame, mes enfants, quand votre mère m'a lu cela... j'en ai pleuré comme une bête.

— L'Empereur... quel beau visage d'or il avait sur la croix!... quel regard rouge que tu nous montrais, quand nous étions sages!

— C'est qu'aussi cette croix-là, donnée par les Prussiens à moi, et elle est là dans mon sac avec ce que j'ai de plus précieux, notre boursicot, et nos papiers... Mais pour en revenir à votre mère, de lui porter les lettres du général, d'en parler avec elle, ça la consolait, car elle souffrait; oh oui, et beaucoup; ses parents avaient beau la tourmenter, s'acharner après elle, elle répondait toujours : *Je n'épouserai jamais que le général Simon, mon mari, mon amour...* Résignée, mais courageuse, il fallait voir! Un jour elle vint me dire que le général, il avait quitté l'île d'Elbe avec l'Empereur, et qu'il était en France, qui recommence; dans cette campagne de France, surtout à la bataille de Waterloo, votre père se bat comme un lion, et son corps est couvert de gloire; ce n'était plus de la bravoure... c'était de la rage, il en avait assez de voir les paysans en avaient tant tués de Prussiens, qu'ils en avaient fait un tas de l'engrais pour des années d'hommes, femmes, enfants, tout ce qui était Fourches, pierres, pioches, tout était dans la terre, dans la bataille de loup!

Et les veines du front de votre mère se gonflaient, et elle s'enflammaient, cet héroïsme populaire lui rappelaient les soldats de la République, ces levées en masse, dont elle avait fait partie, premier pas de sa vie militaire.

Les orphelines, filles d'un soldat et d'une mère courageuse, se sentaient émus à ces paroles énergiques, du lieu d'être effrayées de leur rudesse; leur cœur battait plus fort; leurs joues s'animèrent aussi.

— Quel bonheur pour nous d'être filles d'un père si brave! — s'écria Blanche.  
— Quel bonheur... et quel bonheur, mes enfants, car le soir du combat de Montmirail, l'Empereur, à la tête de toute l'armée, nomma votre père chef de champ de bataille, *Duc de Ligny et maréchal de France*...

— Maréchal de France! — dit Rose étonnée sans trop comprendre l'importance de ces mots.  
— Duc de Ligny! — reprit Blanche aussi surprise.  
— Oui, Pierre Simon, fils d'un ouvrier, *Duc de Ligny*, et fut être roi pour être d'avantage, — reprit Dagobert, avec orgueil; — voilà comment l'empereur traitait les enfants du peuple, aussi le général Simon à lui; on avait beau lui dire : « Mais ton empereur fait de toi de la chair à canon. — Bah! pas autre ferait de moi de la chair à misère, — reprit Blanche, — qui n'est pas bête, — j'aime mieux le canon, et risquer de devenir capitaine, colonel, maréchal, roi... ou invalide; ça vaut encore mieux que de crever de faim, de froid et de vieillesse sur la paille d'un grenier, après avoir travaillé quarante

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.



excédant de recettes de 79,167,254 reis. Déficit de la junte du crédit public provenant de la dette étrangère dans lequel est comprise l'allocation pour le dividende payable le 1<sup>er</sup> janvier 1845 : 268,281,517 reis. Dépense extraordinaire de 1844 à 1845, reliquat à payer aux fermiers des tabacs, 300 millions reis, commission mixte à Londres, 111,111,000 reis, pour les officiers anglais qui ont servi dans l'armée portugaise dans la guerre de la Péninsule, 60 millions reis. A rendre aux dépôts publics, 40 millions r. Total 511,111,000 r. On pense faire face à ces dépenses à l'aide du droit sur le blé, sur le poisson frais, et de certains droits de douane

### Le tarif de douanes en Autriche.

Il paraît positif que le gouvernement autrichien va introduire de nombreuses modifications dans son tarif douanier, et qu'il réduira les droits de plusieurs articles étrangers. Cette mesure serait mise en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Voici ce qu'on écrit, à cet égard, de Vienne au *Journal de Francfort*.

Vienne, 23 juin.

Bien qu'on se soit trompé de certaine part en pensant que notre tarif de douanes éprouverait une réforme absolue et soudaine, que le système de prohibition tomberait tout d'un coup, et que les droits d'entrée à l'égard de produits du pays subiraient une réduction notable, nuisible peut-être dans le commencement aux intérêts de l'industrie, un grand pas a cependant été fait pour s'approcher davantage du but : un changement de tarif des douanes, introduit en vue de la libre concurrence avec l'étranger, vient d'être consenti par S. M. et entrera en vigueur, selon l'usage, à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

On ne sait rien de positif sans doute touchant les dispositions spéciales ; mais la version la plus croyable est que, pour 18 articles qui ne se bornent pas aux seules denrées coloniales, il y aura, soit diminution de droits, soit abolition de leur défense absolue.

Le café, qui paie actuellement 21 fl., monnaie de convention, de droits d'entrée par quintal, et qui, vu le bon marché de cet article à Trieste, est une véritable prime pour la contrebande, sera désormais imposé à 12 fl. par quintal, tandis que le sucre raffiné, dont au reste l'importation est peu considérable, paie des droits un peu plus élevés que jusqu'ici, pour favoriser davantage la production indigène.

Les cotons bruts entreront librement, pendant que les droits sur le tissu étranger seront réduits de 15 florins à 12. L'imposition étant la même pour toutes sortes de tissus, et frappant par conséquent davantage les plus grossiers, vu d'ailleurs que l'expérience a démontré l'impossibilité de produire avec avantage de fins tissus de coton dans le pays même, l'administration publique, en permettant la libre entrée du coton brut, a sans doute en vue de favoriser les filatures et les métiers de tisserands des espèces grossières sur une grande échelle, et de les protéger par le taux susdit.

On n'a pu empêcher jusqu'à présent l'entrée par contrebande de montres étrangères, et surtout de la Suisse. Les défenses et les droits élevés ont pu, autant qu'il est possible, relever la fabrication indigène qu'elle ne saurait nullement soutenir la concurrence avec les machines et les fabriques étendues du dehors. Avec cela, le trésor retirait peu d'avantages même des droits élevés qu'on percevait. C'est pourquoi les montres entreront librement, moyennant 1 fl., monnaie de convention, de droits sur chacune.

On lèvera encore la prohibition de quelques autres articles, tels que limes, etc., dont la qualité indigène est loin de satisfaire et dont la consommation est, sinon générale, du moins tout-à-fait nécessaire.

### Affaires d'Italie.

On écrit de Smyrne, le 30 juin, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

Les conjurés italiens (ceux-là sans doute qui viennent d'opérer un débarquement en Calabre), avaient, dit-on, le dessein de s'emparer des vaisseaux de guerre autrichiens ici en rade, ainsi que de quelques paquebots du Lloyd et de la société pour la navigation à vapeur du Danube, et de paraître avec ces navires devant les ports de l'Adriatique et de la Méditerranée, pour provoquer le soulèvement des populations. Ce plan est venu échouer contre les mesures de la police. Comme Smyrne était devenue depuis une année le rendez-vous d'un grand nombre de réfugiés, plus d'un gouvernement italien y envoya des agents. Il arriva ici entre autres un certain Micciarelli, compromis dans

les événements de 1831 ; par suite de ses anciennes liaisons, il se mit de suite en rapport avec les conjurés. Il organisa lui-même la conspiration, et lorsqu'il en eut tous les fils entre les mains, il dénonça les insensés, qui avaient eu la foi en son hypocrite patriotisme.

On attend ici l'arrivée d'une commission militaire, chargée de faire une enquête sur les désertions qui ont eu lieu à bord de l'escadre autrichienne. Quelques-uns de ceux qui sont le plus compromis ont reçu leur congé, au même temps que l'ordre de revenir à Venise. On dit que l'amiral Bandiera sera mis en disponibilité. Il est interdit aux officiers d'avoir de fréquentes relations avec les habitants.

J'apprends dans ce moment que l'amiral Bandiera fait voile ce soir pour la Syrie ; il emmène la frégate la *Bellone* et les corvettes l'*Adria* et la *Clemenza*. Les seuls vaisseaux de guerre qui stationnent encore ici, sont le brick anglais *Snahe* et un brick russe.

— Le correspondant de Livourne du *Courrier-Français* mande ce qui suit :

« Notre compatriote Malenchini, qui était détenu pour cause politique au château Saint-Ange, à Rome, vient d'être rendu à sa famille et à ses amis, grâce aux démarches faites dans son intérêt par le gouvernement toscan. Il est arrivé à Livourne par le paquebot français *Sully*. Malenchini ne devra plus paraître dans les états du pape. En Calabre (royaume des Deux-Siciles), l'insurrection devient formidable. Le roi Ferdinand a envoyé contre les insurgés 6,000 hommes de ses meilleures troupes. La situation s'aggrave aussi dans la Romagne. »

### Nouvelles de Grèce.

Athènes, 19 juin.

Le chargé-d'affaires de Russie s'est présenté officiellement au ministère des affaires étrangères, où il a donné lecture à M. Tricoupsis d'une dépêche de M. le comte de Nesselrode dont voici le résumé.

L'empereur a vu avec satisfaction l'accomplissement des travaux de l'assemblée nationale, le contrat intervenu entre la nation et le roi, et la formation du premier ministère constitutionnel ; par suite, il rétablit avec plaisir des relations diplomatiques avec le gouvernement grec. L'empereur, dit la dépêche, ne reconnaissant aucun parti dans la Grèce, et n'ayant de sympathie particulière pour aucune classe d'hommes, désire par-dessus tout le maintien de la tranquillité, de l'ordre public et la consolidation du trône de S. M. hellénique. Le cabinet russe éprouve de l'indignation en entendant présumer que le repos des provinces turques voisines de la Grèce pourrait être troublé par des Hellènes ; dans une telle occurrence il offre tout appui au gouvernement du roi pour s'opposer à des mouvements de cette nature.

Nous reproduisons textuellement les passages suivants :

« Avant tout, notre auguste maître tient à une condition indispensable, c'est que les Grecs ne s'écartent point des principes qui ont présidé à la formation du royaume grec tel que la base en a été posée par les trois puissances protectrices. C'est qu'en maintenant soigneusement le repos à l'intérieur, il respecte au dehors celui des provinces voisines ; qu'il ne songe point à sortir des limites territoriales qui leur ont été fixées et se tiennent en garde contre tout essai de conquête et de propagande.

« Ces principes et ces limites, les puissances sont fermement décidées à en exiger le maintien. Ils sont consacrés solennellement par la transaction qui a appelé la Grèce à l'existence ; ils viennent d'être confirmés par un protocole tout récent. Sur ce point essentiel, la pensée des trois cours est la même ; toutes elles veulent également la tranquillité intérieure de la Grèce, comme aussi la tranquillité et l'intégrité de l'empire ottoman.

« Telles étant les vues de l'empereur, en commun avec la France et l'Angleterre, vous jugerez facilement de l'impression qu'ont dû faire sur son esprit les avis qui nous parviennent de plusieurs côtés à la fois, d'un redoublement d'activité de la part des sociétés secrètes en Grèce, des projets de soulèvement qu'elles méditent sur la Thessalie, l'empire et la Macédoine, des préparatifs de tout genre qu'elles font en soldats, en armes, en munitions, et de la fatale incurie avec laquelle le gouvernement envisage leurs machinations clandestines. S'il est quelque chose de propre à compromettre la sûreté et l'indépendance des Grecs, ce serait bien certainement la mise à exécution de pareils desseins, car supposé qu'ils puissent entraîner la Turquie à de réels dangers, la Grèce attirerait sur elle tout le poids de l'animadversion des puissances, qui sont décidées à mettre hors d'atteinte l'intégrité de la Turquie et la paix de l'Orient. »

— On écrit d'Athènes, 22 juin :

Sur la promesse formelle d'une amnistie complète, à lui faite par Tsavellas, Grivas s'était rendu au Pirée à bord d'un bâtiment à vapeur français. Le ministère voulant néanmoins le traduire devant un conseil de guerre, Grivas a protesté et a été transféré à bord d'un vaisseau de ligne français, qui le transportera probablement hors du pays.

### Nouvelles d'Algérie.

On écrit à la *Gazette du Midi*, sous la date d'Alger, le 26 juin : « Un bateau à vapeur vient d'arriver d'Oran ; il a rapporté la suite de l'occupation d'Ouchdah dans le Maroc, l'empereur Muley-Abderhaman a désavoué les hostilités qui ont eu lieu contre sa volonté. Les Arabes se sont dispersés, et le général Bugeaud est rentré avec ses troupes.

« Le général Lamorieière est en marche contre Abd-el-Kader qui s'était encore montré sur la frontière. On est porté à croire que cette échouffourée du Maroc est terminée. »

— Le *Moniteur algérien*, du 30 juin, se borne à constater peu de lignes la situation des troupes françaises et marocaines.

« Les dernières nouvelles de l'Ouest continuent à être défavorables ; depuis le brillant combat du 15 juin, aucun d'hostilité n'a été commis par les chefs marocains qui se sont tirés avec leurs troupes, à plusieurs journées de marche derrière d'Ouchda. »

— Un épouvantable incendie a éclaté à Alger dans la nuit du 26 au 27 juin. Les désastres sont évalués à 600,000 fr. pour le compte du gouvernement, et à 700,000 fr. pour le compte particuliers. Ce sont les barraques situées entre la rue Azoun et la Djeninah qui ont été la proie des flammes. Il y a eu au campement pour un million et demi d'effets militaires, les deux tiers ont été sauvés.

— Il est arrivé par Marseille des nouvelles d'Alger du 30. Le maréchal Bugeaud s'était rendu d'Ouchda à Djemaah el-Sawat, où des approvisionnements avaient été envoyés. Ce point est distant d'Oran de 35 lieues ; il est situé à 4 lieues de Nedroma ; ce serait en quelque sorte le port de Tlemcen, qui n'est éloigné que de 12 lieues ; malheureusement, il paraît dans l'état actuel, ce point de la côte n'offre aucune sûreté aux navires.

Le maréchal Bugeaud n'avait pas vu les Arabes depuis qu'il était rentré sur le territoire français. Une partie des indigènes qui ont quitté Ouchda en même temps que lui s'est rendue à Oran. Une centaine sont arrivés à Alger par le *Vélocé*.

Les correspondances disent que le kaïd El-Genououi, commandant des forces marocaines, s'est retiré à l'approche des troupes françaises, et qu'il a annoncé aux tribus qu'il convenait d'adopter la prétention de reculer les frontières du Maroc jusqu'à la Tafna. Ce dernier fait coïnciderait avec les nouvelles qui indiquent qu'à la suite de l'occupation d'Ouchda, l'empereur Abderhaman aurait de nouveau désavoué les hostilités qui avaient eu lieu contre sa volonté.

### Nouvelles d'Espagne.

Madrid 23 juin.

Il paraît que la banque de Saint-Ferdinand n'est pas la seule qui ait confiance dans les vues et la stabilité du gouvernement. Des capitalistes éminents ont offert à cette banque de lui avancer toutes les sommes dont elle pourrait avoir besoin pour ses engagements vis-à-vis du ministre des finances.

— On lit dans l'*Imparcial* de Barcelonne, du 1<sup>er</sup> juin : Les divergences qui existaient entre les conseillers de la couronne, ont enfin cessé par la nomination du marquis de Viluma, qui a été accepté.

— La *Verdad* du 30 juin, contient l'article suivant qui n'est pas d'importance : « Le gouvernement, d'après des données dignes de toute confiance, a décidé la marche qu'il suivra dans la direction des affaires du pays ; une rigoureuse légalité dans tous ses actes sera son point de départ : une administration économique et forte qui puisse pour toujours fermer la porte à la révolution et au bouleversement, une impulsion grandiose et énergique, de nature à réparer le mal et à faire disparaître toutes les plaintes, seront le but de ses nobles efforts. Tel a été le résultat de ces méditations approfondies et telle a été la résolution adoptée après les délibérations et conseils de cabinet de ces derniers jours : plus de révolutions, plus de réactions sanglantes, vous pensés qui présidera à tous les actes ministériels. Les Cortès sont dissoutes : c'était indispensable. L'existence des Cortès actuelles est incompatible avec la marche du gouvernement ; la réorganisation administrative réclamée par le pays.

— Il nous sera permis en terminant d'exprimer le juste orgueil que le marquis de Viluma, ministre des affaires étrangères, n'ait pas été d'accord avec ses collègues, circonstance qui n'est pas regrettable sortie du cabinet. Heureusement il paraît qu'il sera remplacé par l'illustre général Narvaez, président du conseil, qui confiera à un autre le portefeuille de la guerre. Cette circonstance nous laisse aussi tranquilles que le sera le pays.

« dans pour les autres. »

— Même en France... même à Paris, dans cette belle ville... Il y a des malheureux qui meurent de faim et de misère... Dagobert ?

— Même à Paris... Oui, mes enfants ; aussi j'en reviens-là... le canon vaut mieux, car on risque, comme votre père, d'être duc et maréchal ; quand je dis duc et maréchal, j'ai raison et j'ai tort, car plus tard on ne lui a pas reconnu ce titre et ce grade, parce que, après Montmirail... il y a eu un jour de deuil... de grand deuil, où de vieux soldats comme moi, m'a dit le général, ont pleuré, ont pleuré... le soir de la bataille ; ce jour-là, mes enfants... s'appelle Waterloo.

Il y eut dans ces simples mots de Dagobert un accent de tristesse si profond, que les orphelins tressaillèrent.

— Enfin, reprit le soldat en soupirant, — il y a comme ça des jours maudits... Ce jour-là, à Waterloo, le général est tombé couvert de blessures, à la tête d'une division de la garde. A peu près guéri, ce qui a été long, il demandait à aller à Ste-Hélène... une autre île au bout du monde où les Anglais avaient emmené l'empereur pour le torturer tranquillement ; car s'il a été heureux d'abord, il a eu bien de la misère, voyez-vous, mes pauvres enfants...

— Comme tu dis cela... Dagobert... tu nous donnes envie de pleurer.

— C'est qu'il y a de quoi... L'empereur a enduré tant de choses, tant de choses... Il a cruellement saigné au cœur, allez... Malheureusement le général n'était pas avec lui à Ste-Hélène, il aurait été un de plus pour le consoler ; mais on n'a pas voulu. Alors, exaspéré comme tant d'autres contre les Bourbons, le général organisa une conspiration pour rappeler le fils de l'empereur. Il voulait soulever un régiment ; presque tout composé d'anciens soldats à lui. Il se rend dans une ville de Picardie où était cette garnison ; mais déjà la conspiration était éventée. Au moment où le général arrive, on l'arrête, on le conduit devant le colonel du régiment... Et ce colonel... dit le soldat après un nouveau silence, — savez-vous qui c'était, encore... ? Mais, bah !... ce serait trop long à vous expliquer, et ça vous attristerait davantage... Enfin c'était un homme que votre père avait depuis longtemps bien des raisons de haïr. Aussi se trouvant face à face avec lui, il lui dit : Si vous n'êtes pas un lâche, vous me ferez mettre en liberté pour une heure, et nous nous battons à mort ; car je vous hais, pour ce que vous avez fait pour ça, et encore pour ça. Le colonel accepte, met votre père en liberté jusqu'au lendemain. Le lendemain duel acharné, dans lequel le colonel resta pour mort sur la place.

— Ah ! mon Dieu !

— Le général essayait son épée, lorsqu'un ami dévoué vient lui dire qu'il n'avait que le temps de se sauver ; en effet, il parvint heureusement à quitter la France... oui... heureusement... car, quinze jours après, il était condamné à mort comme conspirateur.

— Que de malheurs ! mon Dieu !

— Il y a eu un bonheur dans ce malheur-là ; votre mère tenait bravement sa promesse et l'attendait toujours ; elle lui avait écrit : — L'empereur d'abord, moi ensuite. — Ne pouvant plus rien ni pour l'empereur ni pour son fils, le général, exilé de France, arrive à Varsovie. Votre mère venait de perdre ses parents : elle était libre ; ils s'épousent, et je suis un des témoins de mariage.

— Tu sais raison, Dagobert... que de bonheur au milieu de si grands malheurs !

— Les voilà donc bien heureux ; mais, comme tous les bons cœurs, plus ils étaient heureux, plus le malheur des autres les chagrinait, et il y avait de quoi être chagriné à Varsovie, les Russes recommençaient à traiter les Polonais en esclaves ; votre brave mère, quoique d'origine française, était polonaise de cœur et d'âme ; elle disait hautement tout ce que d'autres n'osaient seulement pas dire tout bas ; avec cela les malheureux l'appelaient leur bon ange, en voyant assez pour mettre le gouvernement russe sur l'œil. Un jour ses amis du général, ancien colonel de lanciers, brave et digne homme, est condamné à être exilé en Sibérie, pour une conspiration militaire contre les Russes ; il s'échappe, votre père le cache chez lui, cela se découvre ; pendant la nuit du lendemain, un peloton de cosaques, commandés par un officier et suivi d'une voiture de poste, arrive à notre porte ; on surprend le général pendant son sommeil, et on l'enlève.

— Mon Dieu ! que voulait-on lui faire ?

— Le conduire hors de Russie, avec défense d'y jamais rentrer, et menace d'une prison éternelle s'il revenait ; voilà son dernier mot ; Dagobert je te confie ma femme et mon enfant ; car votre mère d'ait dans quelques mois vous mettre au monde ; eh bien ! malgré cela, on l'exila en Sibérie ; une occasion de s'en défaire ; elle faisait trop de bien à Varsovie ; on la craignait. Non content de l'exiler, on confisque tous ses biens ; pour seule grâce, elle avait obtenu que je l'accompagnerais, et sans Jovial, que le général m'avait fait garder, elle aurait été forcée de faire la route à pied. C'est ainsi, elle à cheval, et moi la conduisant comme je vous conduis, mes enfants, que nous sommes arrivés dans un misérable village, où trois mois après, vous êtes nées, pauvres petites !

— Et notre père ?

— Impossible à lui de rentrer en Russie... impossible à votre mère de songer à fuir avec deux enfants... impossible au général de lui écrire, puisqu'il ignorait où elle était.

— Ainsi, depuis, aucune nouvelle de lui ?

— Si, mes enfants... une seule fois nous en avons eu...

— Et par qui ?

Après un moment de silence, Dagobert reprit avec une expression de phy-

sionomie singulière :

— Par qui ? par quelqu'un qui ne ressemble guère aux autres hommes... et pour que vous compreniez ces paroles, il faut que je vous raconte, en mots, une aventure extraordinaire arrivée à votre père pendant la campagne de France... Il avait reçu de l'empereur l'ordre d'emporter une batterie écorchée d'artillerie ; après plusieurs tentatives malheureuses, le général met à la tête d'un régiment de cuirassiers, chargé sur la batterie, et va, son habit, sabrer jusques sur les canons ; il se trouvait à cheval juste de la bouche d'une pièce dont les desservants venaient d'être tués ou blessés ; l'un d'eux encore la force de se soulever, de se mettre sur un grand approcher de la lumière la mèche qu'il tenait toujours en main... et juste au moment où le général était à dix pas et en face du cañon chargé...

— Grand Dieu ! quel danger pour notre père !

— Jamais, m'a-t-il dit, il n'en avait couru un plus grand... car lorsqu'il partit mettre le feu à la pièce, le coup partait... mais au même instant un homme de haute taille, vêtu en paysan, et que votre père jusqu'alors n'avait pas remarqué, se jette au-devant du cañon...

— Ah ! le malheureux... quelle mort horrible !

— Oui, reprit Dagobert d'un air pensif... Cela devait arriver... Il était broyé en mille morceaux... Et pourtant il n'en a rien été.

— Que dis-tu !

— Ce que m'a dit le général. — « Au moment où le coup partit... » répété souvent, — par un mouvement d'horreur involontaire, je fus... » yeux pour ne pas voir le cadavre inutile de ce malheureux qui s'était... » à ma place... Quand je les revoy, qu'est-ce que j'aperçois au milieu... » fumée ? toujours cet homme de grande taille, debout et calme au... » droit, jetant un regard triste et doux sur l'artilleur qui, un genou en... » corps renversé en arrière, le regardait aussi étonné que s'il eût vu... » mon en personne, puis le mouvement de la bataille ayant continué... » été impossible de retrouver cet homme... — ajouta votre père.

— Mon Dieu, Dagobert, comment cela est-il possible ?

— C'est ce que j'ai dit au général. Il m'a répondu que jamais il ne s'expliquait cet événement aussi incroyable que réel... Il fallait à votre père eût été bien vivement frappé de la figure de cet homme, qui, disait-il, âgé d'environ trente ans, et qui avait remarqué que ses yeux, très-noirs et joints entre eux n'en faisaient pour ainsi dire qu'un... ne temps à l'autre, de sorte qu'il paraissait avoir le front rayé d'une... noire... Retenez bien ceci, mes enfants, vous saurez tout à l'heure plus...

— Oui, Dagobert, nous ne l'oublierons pas... — dirent les orphelins... eu plus étonnés.



Paris, 6 juillet.

Des bruits répandus à Paris sur la retraite du maréchal Létard...

Le bruit est répandu qu'un emprunt 3 p. c. doit être négocié...

Nous lisons dans le Séaphore, sous la date de Marseille, juillet :

Le bruit a couru hier, dans notre ville, que l'empereur Abderraman a rejeté formellement la médiation de l'Angleterre...

Nous apprenons positivement que M. le maréchal Bugeaud, arrivé à quelques lieues d'Oran...

La Presse publie ce matin les lignes suivantes : Les renseignements sur l'exactitude desquels nous croyons avoir compté...

Le Moniteur publie le tableau comparatif des principaux résultats du commerce de la France avec les colonies et les possessions étrangères...

Les exportations du commerce général se sont élevées, savoir : en 1841, à 1,065,400,000 ; en 1842, à 940,200,000 ; en 1843, à 992,000,000.

Les importations du commerce spécial se sont élevées, savoir : en 1841, à 845,000,000 ; en 1842, à 846,600,000 ; en 1843, à 845,000,000.

Les exportations du commerce spécial se sont élevées, savoir : en 1841, à 760,700,000 ; en 1842, à 644,000,000 ; en 1843, à 687,300,000.

Un aide-de-camp du roi Louis-Philippe est, dit-on, chargé d'une mission secrète pour St.-Petersbourg.

Les membres du conseil de discipline de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris comparaitront lundi prochain, à la cour royale de Paris...

Un nouvel uniforme est en essai dans le 5<sup>e</sup> léger en garnison à Versailles et dans quelques régiments de la garnison de Paris...

Le chiffre des sommes versées à la caisse centrale de la souscription pour les victimes de la Guadeloupe s'élevait, le 31 mai, à 3 millions 484,812 fr. 53 cent.

Le montant des produits reçus directement à la Guadeloupe, la date du 6 décembre 1843, était de 676,546 francs 78 cent. et total 4 millions 82,369 fr. 41 cent.

L'état des récoltes en France est généralement satisfaisant. Le blé est beau, bien qu'il aient souffert dans plusieurs localités...

La grêle a causé d'affreux ravages dans le département de la Gironde.

Les morceaux de grêle étaient plus gros que des billes de plomb, sans exagération ! Des hommes ont été tués ; beaucoup de bétail a péri.

La chambre des pairs a voté par 92 voix contre 5 le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Bordeaux ; mais elle ne l'a voté qu'après en avoir adopté l'amendement de M. Crémieux...

— La chambre des députés a voté tout le budget de la guerre. Elle a ensuite entamé la discussion de celui de la justice et des cultes.

Lorsque la chambre est arrivée à l'article qui est relatif aux travaux civils extraordinaires en Algérie, M. le marquis de Larochefacquelein demande quelques explications sur les instructions données au jeune amiral chargé du commandement de l'expédition pour le Maroc.

M. Guizot répond : Je suis bien aise de l'occasion qui m'est offerte d'exposer à la chambre la politique que nous suivons dans l'affaire du Maroc. Nous n'avons d'autre motif de dissidence avec ce pays que la présence d'Abd-el-Kader sur notre frontière...

— On a distribué le 5 aux députés le projet de loi portant demande de concession d'un chemin de fer de Paris à Orléans pour l'application du système de M. C. Arnould...

La commission que la chambre des députés a chargée d'examiner le projet de loi sur l'enseignement secondaire, a terminé ses travaux le 5. Elle a conservé en général les dispositions essentielles du projet primitif du gouvernement...

On assure que la commission a décidé en outre que le certificat d'études serait maintenu, et que le brevet de capacité pourrait être délivré par les facultés des lettres, sauf à y suppléer par trois années de stage...

Quant aux petits séminaires, la commission propose, si l'on en croit le Journal des Débats, de leur retirer la faculté de présenter leurs élèves au baccalauréat ès-lettres...

— La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Chapuis de Montlaville, relative au timbre des journaux, s'est réunie le 5 matin, sous la présidence de M. de Salvandy...

verses exceptions qui sont prévues. Cette proposition, si elle est adoptée, permettra aux journaux d'agrandir leur format...

— Une nombreuse réunion de députés de la gauche et du centre gauche a eu lieu hier dans la soirée pour s'occuper de la question de savoir s'il fallait renoncer à l'amendement Crémieux...

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 6 juillet.

Le ministre des finances a fait connaître, dans le Moniteur belge, la nomenclature des services publics qui ont été réorganisés...

— L'ordre est donné pour les préparatifs du prochain voyage du roi, de la reine et du duc de Brabant à Paris.

— Le voyage du roi et de la reine reste fixé à mardi prochain ; l'absence de LL. MM. sera d'environ un mois.

— On lit dans le Journal de Bruxelles :

Si nous sommes bien informés, une convention ne tardera pas à être signée entre M. le ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer de Douvres...

Le but de la convention dont il s'agit est de favoriser et d'augmenter le transport des voyageurs et des marchandises entre l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne...

Le trajet entre ces deux villes se fait aujourd'hui en sept heures. Il se ferait dorénavant en quatre heures et demie.

— Le service de navigation par bateau à vapeur d'Ostende à Londres vient d'être augmenté de deux départs par semaine ; c'est le bateau à vapeur Rainbow...

— Pendant le mois de juin dernier, il est entré dans le port d'Ostende 34 navires, jaugeant ensemble 5,069 tonneaux.

En juin dernier, sont sortis 37 navires, jaugeant 5,207 tonneaux. En juin 1843, étaient sortis 34 navires, jaugeant 5,786 tonneaux.

Comme c'est étrange, cet homme au front rayé de noir ? — Reculez encore... le général avait été, je vous ai dit, laissé pour mort à Waterloo... Pendant la nuit qu'il a passée sur le champ de bataille...

guerre, il y a seize ans avec notre père ? — Vous avez raison, dit Dagobert, après un moment de silence et en haussant les épaules... J'aurais sans doute été trompé par le hasard d'une ressemblance...

à elle... — Et ces papiers où sont-ils, Dagobert ? — Là, dans mon sac, avec ma croix et notre bourse... Je n'ai pas voulu enlever seulement j'en ai pris quelques feuilles que j'ai mises dans mon sac...



Dans ces totaux ne sont pas compris les chaloupes de pêche et les bateaux à vapeur de la malle anglaise.

Pendant le mois de juin, 43 chaloupes ont apporté de la grande pêche 1,617 tonnes morue salée, savoir : 41 du Doggerbank, 1,059 tonnes ; 2 de Ferø, 258 tonnes.

Le prix moyen du poisson du Doggerbank a été, par tonne, de 45 fr. 20 c. pour le landorium, de 37 fr. 95 pour le grand poisson, et de 35 fr. 75 pour le petit poisson. — Celui de la morue de Ferø a été, par tonne, de 36 fr.

Pendant le mois de juin, les bateaux à vapeur ont débarqué à Ostende, en 26 voyages, 1,242 passagers venant de la Grande-Bretagne, savoir : ceux de la société anglaise, en 9 voyages, 526 passagers ; ceux de la malle-poste, en 17 voyages, 716 passagers.

Les bateaux à vapeur ont embarqué à Ostende pour la Grande-Bretagne, en 26 voyages, 740 passagers, savoir : ceux de la société anglaise, en 8 voyages, 332 passagers ; ceux de la malle-poste, en 18 voyages 408.

**Nouvelles d'Allemagne.**

On écrit de Munich, 29 juin, à la Correspondance de Nuremberg :

Des troubles sérieux ont eu lieu le 12 à Feuchtevangeln. Il s'agissait de la construction d'un chemin vicinal de Feuchtevangeln à Roth. Le projet de établissement est imposé par la loi au district. Le maire ne remplissait pas cet engagement, c'est en vain qu'on lui avait accordé plusieurs termes pour y satisfaire. Le 12 de juin, terme de rigueur, 7 à 800 habitants de la campagne intimidèrent par leur présence les personnes qui étaient venues pour se charger des travaux. Les autorités passèrent outre. Une instruction spéciale éclaircira les faits.

— On lit dans la Gazette d'Augsbourg :

Le roi de Pru. se a ordonné que les fabriques qui ont été détruites lors de la dernière révolte des ouvriers de la Silésie, seraient reconstruites, et que l'on emploierait tous les moyens imaginables pour procurer du travail aux ouvriers.

— Le tribunal supérieur de Breslau vient de condamner aux peines établies par la loi dix-huit personnes qui ont pris une part active au tumulte et aux attroupements qui ont eu lieu le 7 courant dans les rues de cette ville. Ces peines sont l'emprisonnement et l'amende. Les condamnés sont presque tous des ouvriers.

**Nouvelles d'Angleterre.**

On lit dans le Morning-Herald du 3 juillet :

Notre correspondant de Paris nous adresse la lettre suivante : *Jeu de deux heures de l'après-midi.* — Un courrier extraordinaire, parti de Perpignan le 28 juin, a apporté la nouvelle importante que voici :

« L'empereur du Maroc a rejeté l'ultimatum du gouvernement espagnol »

L'empereur a également rejeté la médiation offerte par l'Angleterre.

Notre correspondant ajoute que l'opinion générale, en présence de l'obstination de l'empereur, est que la France devra avoir recours à des mesures décisives. La France et l'Espagne sont mises au défi, et l'intervention de l'Angleterre est refusée.

— On a lancé mardi à Chatham une frégate à vapeur, la *Retribution*, qui doit être le plus fort bâtiment à vapeur de la marine britannique. La *Retribution* portera des machines de la force de 800 chevaux. Un autre steamer, d'une dimension plus forte et qui sera le géant de la marine britannique à vapeur, est sur les chantiers de Deptford ; il s'appellera le *Terrible* et sera lancé à l'eau au mois de mars prochain.

— Le lord Minto et le lord Campbell ont eu lieu aujourd'hui à Westminster, dans la partie de l'abbaye réservée aux poètes. Bien que ce fût une cérémonie privée, un grand nombre de personnalités de distinction y assistaient. Les cordons du poêle étaient portés par sir Robert Peel, lord Aberdeen, le duc d'Argyle, lord Leigh, lord D. C. Stuart, lord Brougham, lord Morpeth et lord Campbell.

— Un terrible accident vient de coûter la vie à un grand nombre de malheureux ouvriers à Bolton près Manchester. Une des machines de la manufacture de toile de M. Brookes, a fait explosion lundi dernier. Les bâtiments ont été renversés et tous les ouvriers tués. Les débris se trouvaient dans les ateliers, ont été enlevés sous les débris. Au départ du courrier on avait déjà retiré 10 cadavres ; pas un être vivant n'a échappé à cette catastrophe. On ne sait pas au juste le nombre des ouvriers occupés au moment de l'explosion ; on dit qu'il était de plus de 100.

**Parlement britannique.**

Séance de la chambre des lords du 5. — Cette séance a été fort intéressante. Lord Minto, ayant interpellé les ministres sur leurs intentions relativement à l'envoi éventuel d'une flotte aux côtes marocaines, a saisi cette occasion pour examiner l'état de la marine navale d'Angleterre. Il a décrit comme étant tout à fait insuffisante aux besoins du moment, puisque, pour faire face aux événements qui pourraient résulter des questions de Maroc, l'Espagne et de l'Algérie, la Grande-Bretagne n'aurait à sa disposition que les sept vaisseaux amiraux, dont trois se trouvent dans les régions lointaines pendant que trois autres sont employés à la garde-côtes. Il suppliait le gouvernement de ne pas laisser les intérêts de l'Angleterre sans soutien convenable et les côtes de ce pays sans défense.

A cela, lord Hadow, ministre de la marine a répondu que la flotte des escadres anglaises en station et la est proportionnée aux exigences des circonstances ; que celle sur la côte de l'Algérie n'est pas forcée et la serait encore davantage, bien qu'il y eût lieu d'espérer qu'elle n'aurait pas besoin d'être

La-dessus lord Minto a déclaré que cette réponse ne lui paraissait rien moins que satisfaisante, mais il a été forcé de se résigner pour le moment, ayant été rappelé à l'ordre.

Lord Campbell a donné des explications sur quelques modifications qu'il désire voir introduire dans le bill des libelles, changements qui tendent surtout à assimiler les poursuites en matière de libelle contre la chose publique, à celles usitées dans les cas de libelle contre des individus. Mais cette motion n'a trouvé que deux suffrages.

Le bill relatif à la charte de la banque a été lu pour la première fois dans cette séance.

Il a eu la troisième lecture dans la séance de la chambre des communes du 4.

— Dans la chambre des communes la question de Maroc a également donné lieu à une discussion. M. Sheil a demandé si le consul britannique qui se trouve à Alger, est reconnu en cette qualité par la Turquie ou bien par la France, demande qui renferme cette ancienne question délicate : l'Angleterre reconnaît-elle ou non, la domination de la France dans l'Afrique septentrionale.

— La chambre des lords s'est occupée jeudi des writs d'erreur dans l'affaire de M. O'Connell et de ses amis. Dix avocats ou conseillers ont représenté pour les demandeurs, et à leur tête sir Thomas Wilde qui est chargé de la direction de l'affaire. L'avocat-général et le solliciteur-général d'Angleterre et l'avocat-général d'Irlande, sont chargés de combattre les moyens de cassation au nom de la couronne. Après quelques explications échangées entre le lord chancelier, lord Brougham, l'avocat-général et sir Th. Wilde sur le nombre des avocats qui prendront la parole, soit pour plaider soit pour répliquer, celui-ci prend la parole et expose les moyens de nullité et de cassation que présente le jugement rendu par la cour du banc de la reine de Dublin.

Le nombre des points de droit et de fait sur lesquels reposent les writs d'erreur ou moyens de cassation est de 34. Les lords ont paru s'effrayer de ce chapelet dont l'exposé les menace d'une interminable série de discours. Chacun des demandeurs en cassation, a un avocat qui plaidera. Quatre d'entr'eux répliqueront ; les avocats-général et le solliciteur-général plaideront et répliqueront à leur tour, c'est leur droit et ils en usent. Aussi, le lord chancelier a-t-il cru devoir avertir les défenseurs que la cour n'avait que quatre jours à consacrer à cette affaire, les juges des diverses cours devant partir mardi prochain pour leur tournée judiciaire, et alors si l'affaire n'était pas terminée, il faudrait la renvoyer à la session prochaine.

**Nouvelles d'Amérique.**

On a reçu des nouvelles de Buenos-Ayres et de Montevideo, qui vont jusqu'au 25 avril. La veille un combat a eu lieu au Cerró. Dans cette affaire, Oribe a perdu 800 hommes et les Montevideens 200, tant tués que blessés.

Le 14 avril, l'amiral Lajne a fait parvenir au gouvernement de Montevideo une lettre pour le remercier d'avoir contribué à désarmer la légion française ; mais le 15, il a fait déclarer que les bonnes relations ne pourraient être rétablies avec la France tant que M. le consul Pichon serait réintégré dans ses fonctions. Le gouvernement montevideen s'y est formellement refusé, et M. Pichon est parti pour Buenos-Ayres avec sa famille.

Les Basques du camp d'Oribe, qui semblaient disposés à se réunir à la cause de la République orientale, se sont divisés, les uns voulant passer dans les rangs des défenseurs de Montevideo, et les autres, persistant à défendre la cause de Rosas. Oribe a été obligé de les soumettre par la force, et il a cru prudent, ensuite d'en embarquer 150 pour Buenos-Ayres.

Les derniers avantages obtenus par les Montevideens font penser que si la France et l'Angleterre avaient seulement refusé à Rosas le droit de bloquer le littoral de l'Etat oriental, la guerre serait aujourd'hui terminée, et le commerce des deux pays verrait se rétablir des rapports fructueux trop longtemps interrompus.

— La Gazette de Cologne annonce qu'elle a reçu de Washington une lettre, en date du 13 juin, portant qu'à cette date le traité de commerce avec l'union douanière allemande n'avait pas encore été soumis au Sénat. La session législative ayant dû être close le 17, tout porte à croire que l'examen des questions que ce traité soulève aura été remis à la session prochaine, si tant est que le successeur de M. Tyler montre envers l'Allemagne les mêmes dispositions que lui. Le président actuel paraît déjà avoir conçu des doutes sur l'efficacité de ce traité ; le correspondant de la Gazette de Cologne annonce, en effet, que le Zollverein va être invité à envoyer à Washington des agents, avec lesquels de nouvelles négociations doivent être ouvertes, principalement en ce qui touche les intérêts de la marine allemande dans les ports de l'Amérique.



**LE JUIF ERRANT.**

CET INTERESSANT OUVRAGE VIENT DE PARAITRE A LA LIBRAIRIE BELINFANTE

Rue dite Tweede Wogenstraat, à La Haye.

L'éditeur, afin de le rendre à la portée de tout le monde, a fait imprimer le *JUIF ERRANT* en petit texte, très-compact, de manière que SON EDITION CONTIENNE 1/3 DE MATIERE DE PLUS QUE LES PUBLICATIONS ORDINAIRES.

Prix du volume : (non la semaine) 25 cents.

**EN VENTE :**

**LES FRÈRES VAN CLEEF,**

à La Haye et à Amsterdam, et leurs correspondants ordinaires.

**Dictionnaire universel, historique et raisonné, FRANÇAIS-HOLLANDAIS, de MARINE et de L'ART MILITAIRE, rédigé d'après un H.C. JANSEN, ingénieur de la marine, un vol. complet royal, in octavo de 666 pages, avec une édition en français, de 1000 pages.**

Nous il n'y a pas de doute que, dans le *Spectateur Militaire* que publie M. le major van Rijnveld, au sujet de cet ouvrage, 6394.

**À 10 C. LE JUIF ERRANT, À L.**

Vient d'arriver chez **F. CANONGETTE, à Amsterdam**, province, chez ses dépositaires, et chez les principaux libraires de la province, plus de 60, et les vol. plus de 120 pages : liv. gd. pap. satiné 20 c. petit pap. ord. seulement 10 c. Un très-traité de l'auteur, format in-4° et une notice intéressante sur M. E. SUE, à 40 et 50 c. seront données gratis aux 1000 premiers souscripteurs.

Dépôt à LA HAYE, coin dit Toorenstraat, chez **P. J. MIE**, libraire correspondant, chez lequel on trouve un grand nombre de romans et nouveautés à très-bon marché, et auquel les personnes connues peuvent remettre commission de toutes qu'elles recevront franco, même à l'inspection, du magasin de **F. Canongette, d'Amsterdam.**

**HABILLEMENTS D'UNE COUPE SUPERIEURE**

JUSQUE POUR STRUCTURES LES PLUS DIFFICILES

PAR **J. F. WILS,**

Marchand-Tailleur, Grand-Marché, n° 109, entre Van der Waerden et de la Cour.

Désireux de se faire une réputation dans ce pays, il s'est engagé en novateurs de la mode à leur livrer tout vêtement, sinon supérieur, au égal en élégance à tout ce qu'ils pourront avoir jamais eu de mieux.

**Cours des Fonds Publics.**

*Bourse d'Amsterdam du 6 Juillet.*

	COURS 5 juill.	OUVERT.
Int.		
Dette active	61 7/8	61 1/2
Dito dito	74 1/2	74 1/2
Dito d'Indes	100	100
Dito d'Indes	100	100 1/2
Dito d'Indes	98	98
Syndicat	99 7/8	99 1/2
Dito	87 1/2	87 1/2
Société de Commerce	144 1/2	144 1/2
Chemin de fer du Rhin	104	104
Dito de Harlem	100	100
Dito de Rotterdam	100	100
Act. du lac de Harlem	5	5
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	107 1/2	107 1/2
Dito d'Id. 1828 & 18295	—	—
Inscript. au Grand Livre	6	6
Certificats au dito	6	6
Dito inscriptions 1831 & 1833	98 1/2	98 1/2
Emprunt de 1840	91 1/2	91 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	4
Passive	5	5
Dette différée à Paris	6 1/2	6 1/2
Espagne		
Deferred	21 1/2	21 1/2
Ardoins	5	5
Obligations Goll. & Comp.	5	5
Dito métalliques	5	5
Dito d'Id.	2 1/2	2 1/2
France		
Inscript. au Grand Livre	3	3
Pologne		
Id.	—	—
Brésil		
Id. 1843	88 1/2	88 1/2
Portugal		
Obligations à Londres	46	45 1/2

Il n'y a eu que peu d'affaires dans nos fonds nationaux. Les espagnols qui, à l'ouverture de la bourse, inclinaient à la hausse, restés à leurs cours d'hier. Les autres fonds étrangers n'ont subi aucune variation.

Cours de l'arg. : prêt à garantie 3 % ; prol. 3 1/2 % ; escompte 2 1/2 %.

Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 61 1/2 à 7/8 ; Société de Commerce Ardoins 21 7/8 à 1/2.

**SOCIÉTÉ DES EFFETS PUBLICS, A QUATRE HEURES ET DEMI**

Amsterdam, dimanche 6 juillet.

Les opérations dans les fonds notés ci-après n'étaient d'aucune importance et toutes se sont faites aux cours d'hier.

2 1/2 p. c. 61 7/8 ; Esp. 21 7/8 ; 3 p. c. 35 à 35 1/2 ; Portug. 45 1/2.

**Bourse de Paris du 5 Juillet.**

	COURS 4 juill.	OUVERT.
Int.		
France		
Cinq pour cent	122 30	122 30
Trois pour cent	81 50	81 50
Emprunt Ardoins	30 1/2	30 1/2
Espagne		
Anc. différée	—	—
Nouv. dito	—	—
Passive	5 1/2	5 1/2
Naples		
Certificats Falconet	99 80	99 80
Pays-Bas		
Dette active	103 1/2	103 1/2
Belgique		
Dito	3	3
(Banque belge)	675 00	675 00
États-Unis		
Obligations de la Banque	—	—

Le marché est mal disposé pour la hausse. Tous les bruits que l'on recueille de l'effet, hier c'était une modification ministérielle, aujourd'hui bruits d'emprunt. Le 5 p. c. a été offert à 81 75 pour finir à 81 50 au cours de la clôture. Le 3 p. c. a été offert à 30 1/2 pour finir à 30 1/2 au cours de la clôture et 122 30 et reste à ce dernier prix fin courant, id. compt. à 122 30.

**Du 6 Juillet.**

	COURS 5 juill.	OUVERT.
France		
Cinq pour cent	122 50	122 50
Trois pour cent	81 90	81 90
Espagne		
Anc. différée sans	—	—
Nouv. dito	—	—
Passive	—	—
Naples		
Certificats Falconet	99	99
Pays-Bas		
Dette active	103 1/2	103 1/2
Belgique		
Dito	3	3
(Banque belge)	680 90	680 90
États-Unis		
Obligations de la Banque	—	—

**Bourse d'Anvers du 6 Juillet.**

Métalliques, 5 % » — Naples, 5 % » — Ardoins, 5 % » — Dette différée ancien, » — Passive, 5 % » — Lots de Hesse, » — après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins, 20 1/2 A. — Coupons, »

**Bourse de Londres du 5 Juillet.**

3 % Cons. 99 1/2 — 2 1/2 % Holl. 60 1/2 — 5 % » — 5 % 1862 (Emp.) » — Esp. 5 % 23 1/2 — Id. 3 % » — Port. 5 % » — Russes, 5 % »

**Bourse de Vienne du 1er Juillet.**

Métalliques, 5 % 110 1/2 — Dito, 4 % 100 1/2 — Dito, 3 % 77 1/2 de 1834. » — Actions de la Banque 1607.

LA HAYE, chez **Leopold Loebenberg, Laga**

Dépôt-général à Amsterdam chez **M. Schooneveld**

Beurssteeg ; et à Rotterdam, chez **S. van Rens, Smeets**